## AR Prefecture

063-216303099-20231216-20231216\_09-DE Reçu le 18/12/2023



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL



L'an deux mille vingt-trois, le samedi 16 Décembre à 09h30 minutes, le Conseil Municipal de la commune de SAILLANT dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Salle du Conseil, sous la présidence de Michel ROCHE, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 10

Présents (9): Michel ROCHE, Danièle HORTALA, Yohann CARRET, Guy CHAZOT, Thibault CALMARD, Mireille

CARRET, Frédéric CHAZELLE, Sandrine HAUTEVILLE, Yvan CARRET.

Absent (1) : Gérard ROURE Procuration (0) : / Nombre de votants : 9

Secrétaire de séance : Yohann CARRET Date de la convocation : 08/12/2023

## 8 CHOIX ENTREPRISE POUR LA REALISATION DES TRAVAUX STATION DE MERLONNE

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la commission des appels d'offres s'est réunie le vendredi 24 novembre 2023 à 14 heures, en présence du Cabinet de maîtrise d'œuvre SECAE, afin de délibérer sur le choix de l'entreprises pour les travaux de raccordement des réseaux de Merlonne à la station du Bourg de SAILLANT.

Après analyses, c'est l'offre de la société DUMEIL, dont le siège social se situe 90 Avenue de Lyon à Ambert, qui a été retenue comme étant la « mieux-disante » pour un montant de 67 357,00 € HT.

Pour rappel, le coût de la maîtrise d'œuvre s'élève à 4 900,00 € HT auxquels s'ajoutent 500 € de contrôle réseau et 500 € de frais pour l'appel d'offres.

Ces travaux devraient ainsi être financés :

- 35 % de 73 257,00 € subventionnés par le Département du Puy-de-Dôme soit 25 639,95 €
- 30 % de 73 257,00 € subventionnés par l'Agence de l'Eau soit 21 977,10 €
- Autofinancement: 25 639,95 €

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

→ décide de confier les travaux à l'entreprise DUMEIL;

→ autorise M. Le Maire à signer le devis et toutes les pièces afférentes à ces travaux une fois les accords de subventions obtenus ;

⇔ charge M. Le Maire de l'exécution de la présente délibération

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que ci-dessus Au registre sont les signatures, Pour copie conforme,

Le Maire,

Michel ROCHE